



Ville de Castelnau-d'Aspet

Nombre de membres : 11

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

Délibération N°2025-36

MATIERE : FONCTION
PUBLIQUE
SOUS-MATIERE :
PERSONNEL TITULAIRE ET
STAGIAIRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

OBJET : CREATION D'UN
COMITE SOCIAL
TERRITORIAL COMMUN
ENTRE LE CCAS ET LA
COMMUNE DE
CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-cinq,

Le Mercredi 10 Décembre 2025 à 11h30,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Date de convocation : le 04 Décembre 2025,

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Monique CARPENTIER.

EXCUSE : M. Francis MUZAS.

ABSENTE : Mme Jacqueline BESET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Zohra KUFEL.

L'article 32 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité employant au moins cinquante agents ainsi qu'à l'opposé de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

Il peut être décidé par délibérations concordantes des organes délibérants d'une commune et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés, de créer un Comité Social Territorial commun à condition que l'effectif total concerné soit au moins égal à 50 agents.

Issu de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, le comité social territorial (CST) est une instance unique, née de la fusion du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Considérant l'élection des membres du Comité Social Territorial prévue lors des élections professionnelles en décembre 2026,

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial commun compétent pour l'ensemble des agents du CCAS et de la commune de Castelnau-d'Aspet,

Considérant que les effectifs des fonctionnaires, des agents contractuels de droit public et de droit privé estimés au 1er janvier 2026 sont les suivants :

CCAS = 12 agents

Commune = 215 agents

Ils permettent donc la création d'un Comité Social Territorial commun.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR DELIBERE

CREATION ET MISE EN PLACE d'un Comité Social Territorial commun aux agents du CCAS de la commune de Castelnau-d'Oléron lors des élections professionnelles de 2026.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnau-d'Oléron le 10 Décembre 2025

Le Président,
Patrick MAUGARD



Ampliation faite le :

15 DEC. 2025

Certifié exécutoire par réception
en Préfecture le :

15 DEC. 2025

Et par publication le :

16 DEC. 2025

Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,

Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES

